



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger

LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE

FAITES D'UNE OBLIGATION
LÉGALE UNE VÉRITABLE
OPPORTUNITÉ !





QUE PRÉVOIT LE RÉGIME CONVENTIONNEL DE PRÉVOYANCE ?

Vos cadres et non-cadres ne bénéficient pas de la même couverture conventionnelle, et à ce titre, votre implication financière ne sera pas la même en cas d'incident : couverture conventionnelle complète pour vos salariés non-cadres, prestations prévues insuffisantes pour vos cadres, au regard de vos obligations.

VOS OBLIGATIONS EN TANT QU'EMPLOYEUR

- **La Convention Collective Nationale de retraite et de prévoyance des cadres** du 14 mars 1947 vous impose de cotiser pour vos salariés cadres à un taux minimum de 1,50% de la tranche A de leur rémunération, cette cotisation devant être affectée prioritairement au risque décès.
- **La Convention Collective Nationale de travail du personnel des imprimeries** de labeur et des industries graphiques (art. 514) vous oblige à maintenir le salaire de vos salariés cadres en arrêt de travail, dans la mesure où ils ont plus d'un an d'ancienneté dans votre entreprise.
- **La Convention Collective de retraite et de prévoyance** pour le personnel des imprimeries de labeur et des industries graphiques définit un niveau de prestations obligatoires.

LES CONSÉQUENCES POUR VOUS ET VOS CADRES

- En cas d'arrêt de travail d'un de vos cadres, par exemple, **vous devrez assumer sur votre trésorerie** le complément d'indemnités journalières versées par la Sécurité sociale.
- En cas d'invalidité, **la tranche B n'est pas prise en compte** dans la pension d'invalidité.
- En cas de décès, **le capital prévu est limité à la tranche A uniquement.**

LES ATOUTS DE LOURMEL

- Des solutions parfaitement adaptées **aux risques du secteur** de l'imprimerie et des industries graphiques.
- **Un accompagnement au quotidien par un conseiller expert** qui connaît les enjeux de votre activité.
- **Des tarifs justes et les meilleures conditions négociées** pour vous, par les partenaires sociaux de votre branche.

NON-CADRES		CADRES		
Une couverture déjà complète	Conventionnelle	Une couverture à compléter	Conventionnelle	Supplémentaire
	Incapacité de travail (indemnités journalières)		✓ Tranche A et tranche B	Incapacité de travail (indemnités journalières)
Invalidité	✓ Tranche A et tranche B	Invalidité	✓ Tranche A Tranche B	✓ Complément tranche B
Décès	✓ Capital décès Tranche A et tranche B	Décès	✓ Capital décès et rente de conjoint limités à la tranche A Tranche B	✓ Complément tranche B

■ Obligation couverte par Lournel
 ■ Amélioration possible
 ■ Obligation non couverte
 ■ Solution Lournel



ACTION & SOUTIEN, DÉCOUVREZ NOTRE ACTION, NOS SERVICES ET NOS COUPS DE POUCE POUR ACCOMPAGNER VOS SALARIÉS !

- Ecoute, conseil et orientation.
- Accompagnement pour surmonter les difficultés financières.
- Soutien aux aidants familiaux.
- Aides financières exceptionnelles.
- Partenariats pour organiser les vacances.
- Orientation et coaching scolaire pour les enfants.
- Accompagnement spécifique pour les apprentis.

POUR CONTACTER LE SERVICE ACTION & SOUTIEN

01 40 60 20 60

action-soutien@lourmel.asso.fr

ESPACE PERSONNEL

- **Effectuez** vos mises à jour.
- **Affiliez** de nouveaux salariés.
- **Visualisez** la liste des salariés de l'entreprise.
- **Consultez** les taux de cotisation en vigueur, votre situation comptable.
- **Transmettez** vos arrêts de travail.
- **Payez** vos cotisations.

NOUS CONTACTER

POUR SOUSCRIRE UN CONTRAT PRÉVOYANCE



0 809 10 28 08

Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi
de 9h à 18h

contact-entreprises@lourmel.asso.fr

POUR LA GESTION DE VOS CONTRAT EN COURS

01 40 60 20 00

www.lourmel.com - Via votre espace personnel

GROUPE LOURMEL (Siret n° 399 111 228 00017), 108 rue de Lourmel 75718 PARIS Cedex 15 - www.lourmel.com - Tél. 01 40 60 20 00 - Fax. 01 45 54 28 42. Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale - Institution Agirc-Arrco n°F 201 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 670 532 ; CARPILIG/P (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication), régie par le code de la Sécurité sociale dans le cadre des dispositions de l'article L.911-1 et suivant du livre IX du code de la Sécurité sociale - SIREN 533 889 960 ; MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle), soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN 437 994 205 ; LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, société anonyme au capital de 10 000 000 d'euros, régie par le code des assurances - SIREN 852 274 315. Crédit photo : iStock.



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger